

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

RATIO DE PERFORMANCE – EXIGENCES MINIMALES POUR L'ADMISSIBILITÉ AU
VOLET PRÉQUALIFIÉ (EXERCICE FINANCIER 2022-2023)

Palier	Langue / Région	# de sociétés	Ratio de performance minimal
Palier A: 25 sociétés @ 100 000\$	Français	8 sociétés	52,7%
	Anglais	17 sociétés	57,1%
Palier B + Palier C: 50 sociétés @ 60 000\$ 50 sociétés @ 30 000\$	Français	34 sociétés	Palier B: 23,6% Palier C: 8,8%
	Atlantique	10 sociétés	Palier B: 30,6% Palier C: 1,9%
	Québec – Anglais	10 sociétés	Palier B: 26,3% Palier C: 5,2%
	Ontario + Nunavut	25 sociétés	Palier B: 23,8% Palier C: 18,5%
	Ouest+ Territoires du Nord-Ouest + Yukon	21 sociétés	Palier B: 25,1% Palier C: 9,9%

Remarque : Les Requérants qui ne sont pas admissibles au volet préqualifié peuvent être admissibles à l'un des volets suivants : volet général, volet autochtone ou volet destiné aux Noir-e-s et aux personnes de couleur.

Veuillez vous référer aux principes directeurs du programme de développement ainsi qu'au guide d'information essentielle disponibles sur la [page web](#) du programme pour connaître les critères d'admissibilité et les autres critères applicables à chacun des volets.